

Conseil communal



Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
les lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 novembre 2013 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Adoption du budget ordinaire de la Zone de police pour l'année 2014.

3.

Adoption du budget extraordinaire de la Zone de police pour l'année 2014.

4.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 31 mars 2013.

5.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 juin 2013.

6.

Approbation de l'avenant à la convention relative à la location d'un immeuble situé rue Montgomery, 24 à 4030 GRIVEGNEE conclue avec la S.C.R.L. « LE LOGIS SOCIAL DE LIEGE » afin de prolonger le bail du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

7.

Approbation de l'avenant au contrat de location d'une liaison physique entre le Commissariat provisoire de Chênée (installé temporairement à 4030 Grivegnée, rue Montgomery, 24) et l'Hôtel de police le prolongeant aux mêmes conditions que le marché initial pour la période du 24 octobre 2013 au 31 mars 2014.

8.

Retrait de la délibération n°4 du Conseil communal du 30 septembre 2013 relative à l'acquisition de chaises « visiteurs » pour la Zone de police - acquisition via le nouveau marché lancé par le Service Public Fédéral Personnel et Organisation, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux, de 137 chaises « visiteurs » pour la Zone de police.

9.

Adhésion au marché « stock » de la Ville relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux, structuré en 8 lots distincts pour les besoins de la Zone de police de Liège.

10.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans respecter les règles de publicité en application de l'article 26, § 1, e) de la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en vue d'effectuer des travaux de rénovation du commissariat d'Angleur du château de Péralta et notamment l'aménagement des combles - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché

11.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. avenue de l'Observatoire :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en amont de la rue de Joie.
2. place des Bons Enfants :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du Cadran.

- 3 pont des Arches :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.
- 4 rue Grétry :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.
- 5 pont de Longdoz :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.
- 6 boulevard de l'Est :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus en direction du centre.
- 7 rue des Bonnes Villes :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus, dans le tronçon compris entre la rue Théodore Schwann et le boulevard de la Constitution.
- 8 pont Saint-Léonard :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans la bande de circulation réservée aux autobus.
- 9 boulevard du Douzième de Ligne :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus.
10. place du Marché :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus.
11. rue de Bex :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus avec obligation de virer à droite au carrefour formé avec la place Saint-Lambert.
- 12 boulevard de la Sauvenière :
autorisation, pour les cyclistes, de circuler dans le site spécial franchissable réservé aux autobus, situé à la sortie du site « Opéra ».
- 13 rue des Vingt-Deux :
 - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de l'avenue Blondin
 - autorisation de stationnement de part et d'autre de la chaussée.
création d'un stationnement réservé aux motocyclettes, voitures, voitures mixtes et minibus, du côté des immeubles à numérotation paire, partiellement sur le trottoir.

- 14 rue Sohet :
- interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue de Serbie.
 - autorisation de stationnement de part et d'autre de la chaussée.
 - interdiction de stationnement, les jours ouvrables de 7h00 à 11h00, depuis la mitoyenneté des immeubles n°25 et 27, jusqu'à la mitoyenneté des immeubles n°21 et 23.
- 15 rue de Serbie :
- création d'un stationnement, au-delà du bord fictif de la chaussée, sur l'accotement de plain pied.
 - création de passages pour piétons :
 - au niveau des rues Paradis et des Guillemins ;
 - au carrefour avec les rues Sohet et des Vingt-Deux.
 - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue Paradis, dans son tronçon compris entre la rue Paradis et le carrefour formé avec les rues Sohet et des Vingt-Deux.
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux véhicules de police :
 - à hauteur de l'immeuble n°120, sur une distance de 11 mètres ;
 - hauteur de l'immeuble n°116, sur une distance de 8 mètres.
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, sur une distance de 6 mètres :
 - à hauteur de l'immeuble, n°5
 - à hauteur de l'immeuble n°73.
 - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue Paradis, dans son tronçon compris entre le carrefour formé avec les rues Sohet, des Vingt-Deux et la rue des Guillemins.
 - obligation pour les conducteurs débouchant de l'artère de céder le passage à ceux circulant rue des Guillemins.
 - interdiction de stationnement, les jours ouvrables de 7h30 à 13h00, à hauteur des immeubles n°83 à 87 inclus.
- 16 boulevard Ernest Solvay :
- limitation du stationnement à une durée de 60 minutes, du lundi au samedi, entre 10h00 et 18h00, perpendiculairement à l'axe de la voirie, sur une longueur de 3 mètres, à hauteur de l'immeuble n°489.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°246, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
- 17 rue de l'Enseignement :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°15, sur une distance de 6 mètres.
- 18 rue des Rivageois :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°29, sur une distance de 6 mètres.

- 19 rue Ambiorix :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°54, sur une distance de 6 mètres.
- 20 rue Ramoux :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°36, c'est-à-dire à hauteur de la façade de l'immeuble cadastré rue Destrivaux n°22, sur une distance de 6 mètres.
- 21 rue du Perron :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°70, c'est-à-dire au droit de l'entrée du cimetière, perpendiculairement à l'axe de la chaussée.
- 22 Montagne Sainte-Walburge :
- suppression de l'interdiction de stationnement limitée dans le temps, existant à hauteur des immeubles n°39 à 45.
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°43, sur une distance de 6 mètres.
- suppression de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées sur les cinq existant à l'opposé des immeubles n°s 7 à 15, sur une distance de 25 mètres, les ramenant ainsi à 3 emplacements, à l'opposé des immeubles n°s 9 à 15, sur une distance de 15 mètres.
- 23 avenue Emile Digneffe :
suppression de l'interdiction de stationnement existant le long de l'immeuble faisant l'angle et repris sous le n°43 de la place Général Leman.
- 24 rue du Ponçay :
interdiction de stationnement de part et d'autre de l'entrée de l'immeuble n°40, sur une distance de 1 mètre.
- 25 rue Ernest Solvay :
interdiction de stationnement de part et d'autre de l'immeuble n°63, sur une distance de 2 mètres.
- 26 boulevard Jean de Wilde :
- suppression de l'arrêt de bus existant à l'opposé de l'immeuble n°80.
- création d'un arrêt de bus, à l'opposé de l'immeuble n°73.

M. l'Echevin FIRKET

12.

Adoption des règlements suivants :

- règlement relatif à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier (centimes additionnels au précompte immobilier);
- règlement relatif à la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques;

- règlement relatif à la taxe sur le dépannage de véhicules;
- règlement relatif à la redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police;
- règlement relatif à la redevance sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret relatif au permis d'environnement;
- règlement relatif à la redevance sur la délivrance de documents administratifs, sur le traitement de demandes d'autorisation et de permis, et sur l'exécution de travaux administratifs;
- règlement relatif à la redevance sur les célébrations de mariage;
- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets ménagers, en abrégé : « taxe urbaine ménages »;
- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets ménagers, à charge des personnes qui offrent en location des logements à d'autres qui n'y sont pas domiciliées, en abrégé : « taxe urbaine kots et assimilés »;
- règlement relatif à la taxe urbaine sur les déchets assimilés aux déchets ménagers, en abrégé : « taxe urbaine non-ménages »;
- règlement relatif à la taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium;
- règlement relatif à la redevance sur les exhumations;
- règlement relatif à la redevance sur l'utilisation de caveaux d'attente, l'occupation du dépôt mortuaire et les ouvertures de caveaux;
- règlement relatif à la redevance sur l'enlèvement de déchets et d'immondices déversés ou abandonnés à des endroits ou pendant des périodes non autorisés, en abrégé : « redevance sur l'enlèvement de déchets abandonnés »;
- règlement relatif à la redevance sur l'enlèvement d'affiches apposées ou distribuées à des endroits non autorisés, en abrégé : « redevance sur l'enlèvement d'affiches »;
- règlement relatif à la taxe sur les bars;
- règlement relatif à la taxe sur la force motrice;
- règlement relatif à la taxe sur les tanks et réservoirs;
- règlement relatif à la taxe sur les débits de boissons;
- règlement relatif à la taxe sur les agences hippiques;
- règlement relatif à la taxe sur les exploitations de services de taxis, en abrégé : « taxe sur les taxis »;
- règlement relatif à la taxe sur les enseignes;
- règlement relatif à la taxe sur les panneaux publicitaires;
- règlement relatif à la taxe sur la distribution à domicile, gratuite dans le chef du destinataire, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite, en abrégé : « taxe sur les toutes-boîtes »;
- règlement relatif à la taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique, en abrégé : « taxe sur la publicité mobile »;
- règlement relatif à la taxe sur les hôtels et assimilés;
- règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules usagés, en abrégé : « taxe sur les dépôts de mitraille »;
- règlement relatif à la redevance sur l'enlèvement de véhicules abandonnés;
- règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement, en abrégé : « taxe sur les établissements dangereux »;
- règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires et assimilés;

- règlement relatif à la taxe sur les logements de superficie réduite ou meublés offerts en location, en abrégé : « taxe sur les logements »;
- règlement relatif à la taxe sur les exploitations de parkings;
- règlement relatif à la taxe sur les commerces de petite restauration;
- règlement relatif à la taxe sur les commerces de nuit;
- règlement relatif à la taxe sur les phone-shops;
- règlement relatif à la taxe sur les sex-shops;
- règlement relatif à la taxe sur les spectacles et divertissements;
- règlement relatif aux droits d'occupation du domaine public par les étalages sur les brocantes et marchés publics hebdomadaires;
- règlement relatif aux droits d'occupation de domaine public par les marchands ambulants;
- règlement relatif aux droits d'occupation du domaine public par des dispositifs publicitaires;
- règlement relatif aux droits d'occupation diverse du domaine public;
- règlement relatif à la taxe sur les constructions;
- règlement relatif aux droits d'occupation de voirie;
- règlement relatif à la taxe sur les terrains non bâtis;
- règlement relatif à la taxe sur les parcelles non bâties;
- règlement relatif à la taxe sur les pylônes GSM et autres;
- règlement relatif à la taxe sur les secondes résidences;
- règlement relatif à la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés;
- règlement relatif à la taxe sur les implantations commerciales;
- règlement relatif aux amendes fiscales administratives;
- règlement relatif à la remise à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier.

13.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 janvier 2013.

14.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 28 février 2013.

15.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mars 2013.

16.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 avril 2013.

17.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mai 2013.

18.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 juin 2013.

19.

Sollicitation d'un prêt long terme pour le site dit Campus universitaire Val Benoît dans le cadre du Financement alternatif décidé par le Gouvernement wallon et plus particulièrement dans le cadre de la réhabilitation ou l'aménagement de sites mis en place par le biais de la société SOWAFINAL en mission déléguée - approbation des termes de la convention particulière y afférente.

20.

Passation d'un marché par adjudication ouverte avec publicité européenne pour le financement de dépenses extraordinaires par emprunts à solliciter par la Ville de Liège - approbation du cahier spécial des charges.

21.

Vote du budget initial de l'exercice 2014.

22.

Prise d'acte :

- de l'augmentation de la participation de la Ville dans le capital de TECTEO;
- de la comptabilisation de cette opération dans les comptes de la Ville via une inscription en recette / dépense.

23.

Décision de lever le cautionnement du Directeur financier en application du nouveau décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de Décentralisation.

24.

Décision d'approuver la cession de bail commercial du 1/01/2009 relatif à l'immeuble sis avenue de l'Observatoire, 335 à 4000 Liège 14ème division, section C, n°362c2 au profit de la société UHODA SA.

25.

Décision d'accepter la succession de Mme DRAPIER Mariette Hubertine – moitié d'un immeuble sis impasse Magnée, n°4 à 4000 LIEGE - décision de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

26.

Décision de céder les immeuble sis rue des Fortifications, 44/0021, 44/0012 et 44/0002 à 4030 GRIVEGNEE.

27.

Acquisition d'un immeuble sis rue Emile Vandervelde, 88 à 4000 LIEGE.

28.

Approbation du budget 2014 du C.P.A.S. de Liège.

Mme l'Echevin YERNA

29.

Adoption des prestations complémentaires à la mission portant sur la réalisation d'une étude visant la reconnaissance d'un périmètre de remembrement urbain (PRU) sur le site de la rue des Aveugles.

30.

Proposition de modification du chemin vicinal n° 10, rue du Grand Thier à Wandre.

31.

Décision de modifier la mission de service portant sur la réalisation d'une passerelle cyclo-pédestre reliant la place Vivegnis aux Coteaux de la Citadelle - approbation des honoraires supplémentaires.

32.

Adoption des prévisions de trésorerie pour l'année 2014 de la Régie foncière de stationnement et de services.

M. l'Echevin HUPKENS

33.

Décision :

- d'accepter la donation de M. Philippe HAMOIR d'un ensemble de 279 exemplaires du journal «l'Illustration» des années 1914 à 1919, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

M. l'Echevin SCHROYEN

34.

Décision d'arrêter le texte de la convention relative à la mission d'aide à l'élaboration des instruments de planification de l'autorité communale en matière de lutte contre les changements climatiques après l'établissement des bilans des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la Ville - Phase 3 : Mission d'accompagnement du Pouvoir adjudicateur dans la mise en place des plans d'actions.

35.

Adoption du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du compte 2012. [à savoir 103%]

36.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de dépenses relatives à deux créances dues et portant sur des fournitures pour divers tournois organisés pour les seniors dans les clubs de pensionnés du Département des Services sociaux, de la Famille et de la Santé en 2012.

37.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur des fournitures pour l'exposition de photos lors de divers salons organisés par le Département des Services sociaux, de la Famille et de la Santé en 2011.

38.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur la diffusion de publicité dans un hebdomadaire pour la promotion de l'événement "Tous dans le même bateau" organisé par le Service intergénérationnel en 2013.

39.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation de dépenses relatives à cinq créances dues et portant sur des fournitures alimentaires pour la "Semaine Bien-Etre et Détox" organisée à la Maison des seniors de Jupille du 6 au 10 février 2012.

40.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur des fournitures sportives pour un cours dispensé aux seniors en 2011.

41.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur la réalisation d'un reportage vidéo sur les missions du Département des Services sociaux, de la Famille et de la Santé en 2012.

42.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur des fournitures de matériel pour une animation organisée lors de la manifestation " Générations en fête " en 2011.

43.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur l'organisation de 34 séances de cours universitaires pour seniors en 2011.

44.

Décision d'adapter les montants des cotisations et des participations financières s'appliquant à l'ensemble des activités relevant de la Politique du troisième âge organisées dans les clubs communaux de pensionnés, les maisons intergénérationnelles et les maisons des seniors de la Ville.

M. l'Echevin STASSART

45.

Adoption du nouveau "Règlement d'ordre intérieur des milieux d'accueil de la Petite Enfance de la Ville".

M. l'Echevin LEONARD

46.

Décision d'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de sécurisation des accès à la mini-crèche de Burenville, rue de Burenville, 46 à 4000 LIEGE.

47.

Décision d'approuver le pourcentage de la prise en charge par la Ville dans le cadre des travaux d'aménagement des combles du château de Péralta, rue de l'Hôtel de Ville 6 à 4031 ANGLEUR.

48.

Décision d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « BRESSOUX SPORT CULTURE ASBL CENTRE SPORTIF LOCAL(CSL) » relative à la mise à disposition précaire du lieu-dit « La Cour Jacquet » à 4000 LIEGE - décision d'exonérer l'A.S.B.L. de fournir les bilans, comptes de résultats, rapports de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention indirecte classique à ladite A.S.B.L. résultant de cette mise à disposition.

49.

Décision de confier à TECTEO, les travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public, rue Ernest Malvoz (4020 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

50.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réaménagement de la voirie place Armand Longrée et rue François Lefèbvre à 4000 LIEGE.

51.

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de mise en conformité des trottoirs rue de Berloz à 4000 LIEGE.

52.

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de mise en conformité des trottoirs rue Visé-Voie 4000 LIEGE.

53.

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réhabilitation de la passerelle de la Régence à 4000 LIEGE.

54.

Décision d'arrêter, la convention de cession partielle du marché de services relatif à l'étude, la direction et la surveillance des travaux d'égouttage de la rue de Beyne (partie) à 4020 LIEGE.

55.

Décision de confier à TECTEO - RESA, le remplacement de poutrelles vétustes dans les rues du Pont, Comhaire, Henri Maus et Walthère Dewé et dans le parc Walthère Dewé (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

56.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », les travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public et de la mise en lumière du passage pour piétons entre la Place Saint-Paul et le piétonnier de la rue Saint-Rémy (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

57.

Décision de commander les travaux à la société momentanée « J.G.C. », rue en Bois n°38 à 4460 BIERSET pour les travaux de remplacement de l'éclairage public de forte puissance, Bds Pointcarré, Frankignoul, Froidmont et Douai, partie dite du « bd de l'Automobile » (4020 LIEGE), dans le cadre de la convention entre la Ville et le Service Public de Wallonie relative à la cession de la maîtrise d'ouvrages en matière de travaux de remplacement d'installations d'éclairage public vétustes ainsi qu'à la cession de propriété de ces ouvrages après exécution desdits travaux.

58.

Décision de confier à la S.C.I. « TECTEO - RESA », rue Louvrex 95, 4000 LIEGE, les travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public et sécurisation des passages pour piétons dans le cadre de la création d'un rond point et de la mise en lumière de traversées piétonnes, rue Saint-Laurent (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

59.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de renouvellement du patrimoine arboré au cimetière de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 Liège - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin CHAMAS

60.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal du 15/11/2013 de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur la mise à disposition d'un guide pour la balade « Liège et ses amours » organisée à l'occasion de la Semaine de la Santé en 2011.

61.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal du 15/11/2013 de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur l'impression de brochures et de panneaux pour la Semaine de la Santé en 2012.

M. le DIRECTEUR GENERAL

62.

Vote sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 19 décembre 2013 ;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)
Ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 16 décembre 2013;
3. NEOMANSIO
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 18 décembre 2013;
4. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2013;
5. Centre Hospitalier régional de la Citadelle (C.H.R.)
Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du 20 décembre 2013;
6. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;
7. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de décembre 2013;

8. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013;
9. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013 ;
10. ECETIA Intercommunale
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;
11. ECETIA Finances
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;
12. SPI
Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013 ;
13. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO)
Ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013

63.

Modification de la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

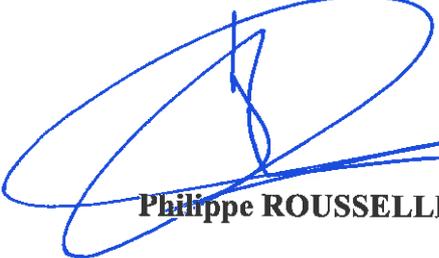
64.

Autorisation d'ester en justice 1 dossier (7962).

131115

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,


Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre f.f.,


Michel FIRKET.